



Département de Haute-Savoie
Commune de Sciez
614 avenue de Sciez 74140 SCIEZ
04 50 72 60 09
commune.sciez@orange.fr
ville-sciez.fr

Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra, au centre d'animation de Sciez le :

Lundi 25 octobre 2021 à 19h30

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.
Comptant sur votre présence à cette séance,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sciez, le 19-10-2021

Le Maire,
DEMOLIS Cyril



Afin de garantir les mesures de lutte contre le COVID-19 la réunion aura lieu exceptionnellement au Centre d'Animation de Sciez (CAS) route d'Excenevex.

Ordre du jour du conseil municipal du Lundi 25 octobre 2021

Nomination du secrétaire de séance :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27-09-2021 :

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 27-09-2021, les élus présents voudront bien décider l'approbation de ce document.

Questions à délibérer :

Marché public

Ecole de musique : Adjudication et pouvoirs au Maire de passer et signer les marchés de travaux.

Finance

Approbation du Plan de financement : Diagnostic de l'éclairage public SYANE

Personnel communal

Création d'un emploi permanent d'ASVP

Exercice des mandats locaux

Ajustement des commissions municipales

Décisions du Maire :

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal - Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération N°2020-07-03 du 16 juillet 2020

DEC n°2021-47 du 22-09-2021

Délivrance d'une concession dans le cimetière communal M. Pascal JACQUARD-Concession 1236- Carré caveau A -Allée des columbariums 0201

Considérant la demande présentée par M. Pascal JACQUARD 195 chemin des Huches 74140 SCIEZ et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille,

Le Maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de M. Pascal JACQUARD et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 22-09-2021 pour l'emplacement carré CAVEAU A-allée DES COLUMBARIUMS-0201. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 500,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

DEC n°2021-48 du 22-09-2021

Délivrance d'une concession dans le cimetière communal M. Pierre CHAITEMPS-Concession 1237- Carré B- Allée des columbariums- Case B9

Considérant la demande présentée par M. Pierre CHAITEMPS, 280 chemin des Gouilles 74140 SCIEZ et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille,

Le Maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de M. Pierre CHAITEMPS et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 15 ans à compter du 22-09-2021 pour l'emplacement case B9, allée des columbariums. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 500,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

DEC n°2021-49 du 18-10-2021

Objet : Convention de mise à disposition à titre précaire – 655 avenue de Bonnatrait

Considérant l'urgence de reloger ponctuellement deux personnes en situation difficile ;

Considérant l'appartement n°1 sis au 655 avenue de Bonnatrait vacant ;

Le Maire décide,

De passer et signer, avec M. LAVALLEUR Jean-Marie et M. ZEAU Jean-Luc, une convention de mise à disposition à titre précaire pour l'appartement au 1er étage sis au 655 avenue de Bonnatrait 74140 SCIEZ. La mise à disposition est consentie pour une durée de 1 mois à compter du 4 octobre 2021, renouvelable une fois tacitement. Le montant de la participation forfaitaire s'élève à 200 € (deux cent euros) par mois.

DEC n°2021-50 du 18-10-2021

Objet : MAPA Nouveau groupe scolaire des Crêts - Mission OCP / SARL Orlando MAPELLI

Vu la délibération n°2021-02-04 du 16 février 2021 approuvant le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire aux Crêts ;

Vu la délibération n°2021-07-02 du 19 juillet 2021, autorisant le maire à signer marché de maîtrise d'œuvre ;

Vu l'article R2123 du code de la commande publique, relatif à la règlementation des marchés à procédure adaptée ;

Considérant la nécessité d'être accompagné pour d'ordonnancer, piloter et de coordonner ce projet ;

Vu l'avis d'appel offres lancé le 21 juillet 2021 sur le site ville-sciez.fr ;

Considérant que la concurrence a joué correctement ;

Le Maire décide,

De passer et signer, avec la SARL Orlando MAPELLI, 32 Avenue Jules Ferry « Central parc » 74200 THONON-LES-BAINS, l'acte d'engagement pour les missions : Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) du projet de construction du nouveau groupe scolaire des Crêts ; Le montant de la prestation est arrêté à soixante-huit mille cinq cent euros (68 500€ HT) hors taxe.